

# AGRICULTEURS

## FINANCEZ VOS INVESTISSEMENTS

dans le cadre du PCAE

du 28/02/2022 au 15/06/2022

Prenez contact avec votre Chambre d'agriculture  
pour connaître les modalités de mise en oeuvre

**Investissements  
de + de 10 000 €  
dans la limite  
de 90 000 €  
à 130 000 € HT\***

*\* selon le cofinanceur retenu*

**Subvention de  
30 à 40 %  
ou 50 %**

pour un Jeune Agriculteur  
ou une exploitation AB

## ÉLIGIBLES POUR TOUT AGRICULTEUR OU GROUPEMENTS D'AGRICULTEURS

**DONT LE SIÈGE SOCIAL EST EN  
CENTRE-VAL DE LOIRE**

- Les critères d'éligibilité par filière pour un co-financement du Conseil Régional sont disponibles ici : <https://www.cap-filieres.fr/>
- «Fiches investissement» téléchargeables

## OÙ TROUVER LES INFORMATIONS ?

- APPEL À PROJETS PCAE : <http://www.europeocentre-valdeloire.eu/appels-a-projets-feader-centre-val-de-loire/>  
*(sélectionner la rubrique Appels à projets T0 4.1 « Plan de compétitivité et d'adaptation des exploitations agricoles » - PCAE 2022).*
- SITE CAP'FILIÈRES : <https://www.cap-filieres.fr>

### INVESTISSEMENTS ÉLIGIBLES

Matériels relevant de :

- la pénibilité au travail
- l'autonomie des exploitations
- la compétitivité
- le bien-être animal
- la protection sanitaire

Et frais généraux liés aux investissements dans la limite de 10% du montant éligible.

**Dossier à déposer auprès de votre DDT**



### VOS CONTACTS EN CHAMBRE D'AGRICULTURE

CHER	Capucine PICHOT 02 48 23 04 00 (accueil)
EURE-ET-LOIR	Maëlle GAUDIN et Isabelle LOQUET 02 37 24 45 37
INDRE	Caroline GODARD 02 54 61 61 41
INDRE-ET-LOIRE	Marie PORTHEAU - ABC 02 47 48 37 38
LOIR-ET-CHER	Marie RICHARD et Hélène BIRAUD 02 54 55 20 00
LOIRET	Elisa STERN 02 38 71 90 40